



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/27
29 mai 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, 1-5 juillet 2013

PROPOSITION DE PROJET : CAMBODGE

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (seconde tranche)

PNUE/PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Cambodge

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan d'élimination des HCFC	PNUD, PNUE (agence principale)

(II) PLUS RÉCENTES DONNÉES DÉCLARÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2011	13,7(tonnes PAO)
---	--------------	------------------

(III) PLUS RÉCENTES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2012		
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation sectorielle totale
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					10,1				10,1

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Consommation de référence 2009 – 2010 :	15,0	Point de départ des réductions globales durables :	15,0
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	15	Restante :	0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,73			0,86			1,29		3,88
	Financement (\$ US)	215 000			107 500			161 250		483 750
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,86			1,29			0,86		3,01
	Financement (\$ US)	113 000			169 500			113 000		904 000

(VI) DONNÉES DU PROJET			2010	2011-2012	2013	2014	2015	2016	2017-2018	2019	2020-2021	2022	2023-2024	2025	2026-2030	2031	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	15,0	15,0	13,5	13,5	13,5	13,5	9,75	9,75	9,75	4,88	4,88	0	s.o.	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	15,0	15,0	12,75	12,75	12,75	12,75	9,0	9,0	9,0	3,75	3,75	0,38	s.o.	
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	150 000	0	100 000	0	0	150 000	0	100 000	0	200 000	0	200 000	0	50 000	950 000	
		Coûts d'appui	19 500	0	13 000	0	0	19 500	0	13 000	0	26 000	0	26 000	0	6 500	123 500	
	PNUD	Coûts du projet	200 000	0	200 000	0	0	100 000	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	650 000
		Coûts d'appui	15 000	0	15 000	0	0	7 500	0	11 250	0	0	0	0	0	0	0	48 750
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	350 000	0	300 000	0	0	250 000	0	250 000	0	200 000	0	200 000	0	50 000	1600 000	
		Coûts d'appui	34 500	0	28 000	0	0	27 000	0	24 250	0	26 000	0	26 000	0	6 500	172 250	
Total des fonds dont l'approbation est requise à cette réunion (\$US)		Coûts du projet	0	0	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000	
		Coûts d'appui	0	0	28 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 000

Recommandation du Secrétariat :

Approbation globale

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Cambodge, le PNUE, en tant qu'agence d'exécution principale, a présenté à la 70^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la seconde tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au coût total de 328 000 \$US, comprenant 100 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 13 000 \$US, pour le PNUE et 200 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 15 000 \$US, pour le PNUD. La demande inclut un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH et un plan de mise en œuvre pour la période 2013-2016.

Contexte

2. Le PGEH pour le Cambodge a été approuvé à la 61^e réunion du Comité exécutif pour l'élimination totale de la consommation de HCFC d'ici 2030, avec un montant de 2,5 pour cent pour l'entretien jusqu'à la fin de 2034. Le financement total approuvé en principe s'élevait à 1 600 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 172 250 \$US. A la même réunion, le Comité exécutif a approuvé la première tranche du PGEH, au montant total de 384 500 \$US, comprenant 150 000 \$US, plus les coûts d'appui de 19 500 \$US, pour le PNUE et 200 000 \$US, plus les coûts d'appui de 15 000 \$US, pour le PNUD afin de mettre en œuvre les deux premières années du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

3. Durant la première tranche du PGEH, le pays a débuté l'application du système de quotas pour les HCFC, associé à son système de permis à partir de janvier 2013. Il a terminé les cours de formation des formateurs pour les agents d'application de la loi et du service des douanes ainsi que pour les techniciens d'entretien en réfrigération et il a finalisé le matériel de formation pour les deux programmes. Des équipements, tels que des identificateurs de frigorigènes et autres trousseaux à outils de base pour les techniciens d'entretien ont été fournis et distribués. Le gouvernement a insisté aussi sur les économies d'énergie potentielles provenant de l'utilisation de pratiques d'entretien adéquates et du maintien en bon état des équipements de réfrigération et de climatisation durant la formation des techniciens et s'est assuré que les avantages de la protection de la couche d'ozone pour le climat soient discutés si possible.

4. Le volet sur la certification des techniciens d'entretien a aussi débuté, avec le programme pour l'examen standard et la procédure de certification déjà mis en place. Ces mesures soutiendront le programme de test et de certification qui permettra au ministère de l'Environnement d'appliquer l'exigence de certification pour les techniciens d'entretien en réfrigération. D'autres activités visant la mise en œuvre complète du programme seront menées durant la seconde tranche du PGEH.

5. Plusieurs activités de sensibilisation et de vulgarisation ainsi que la diffusion de matériel de sensibilisation ont été amorcées durant cette période.

6. Quant aux composantes mises en œuvre par le PNUD, le processus d'appel d'offres pour les équipements de récupération est terminé. La livraison des équipements est attendue en mai 2013 et la formation devrait commencer en juin 2013. Le rapport mentionnait aussi que le processus d'appel d'offres pour les mini-machines de régénération sera repris car aucun fournisseur n'a rempli les exigences des spécifications convenues lors du premier appel d'offres. Étant donné les options limitées dans les technologies de reconversion au Cambodge pour les équipements de climatisation résidentielle et commerciale, la mise en œuvre du programme incitatif de reconversion est reportée au deuxième semestre de 2013. Un atelier de sensibilisation a été organisé pour appuyer cette composante et il vise à accroître la sensibilisation des usagers pour adopter des frigorigènes sans SAO et respectueux du climat et à diffuser de l'information sur la disponibilité du financement incitatif pour la conversion des équipements.

Niveau de décaissement du financement

7. En date de mars 2013, sur le montant des fonds approuvés de 350 000 \$US pour la première tranche, près de 65 pour cent (228 315 \$US) avait été déclaré comme décaissé. De ces fonds, le PNUE avait décaissé 128 315 \$US et le PNUD avait décaissé 100 000 \$US. Le solde de 121 685 \$US a été mentionné comme engagé et sera décaissé en 2013.

Plans annuels pour la seconde tranche du PGEH

8. Les principales activités à mettre en œuvre entre 2013 et 2016 incluent :
- a) Poursuite de la formation des agents d'application de la loi et finalisation d'un manuel local pour le service des douanes, soulignant le système de permis pour les SAO du pays et autres nouveaux règlements;
 - b) Finalisation de la formation des techniciens d'entretien ainsi que des normes et de la procédure de certification pour la certification officielle des techniciens d'entretien;
 - c) Mise en œuvre du programme de récupération et de réutilisation des frigorigènes à travers la fourniture continue d'outils et d'équipements et l'instauration de mini-centres de régénération;
 - d) Achèvement de la stratégie pour la mise en œuvre du programme pilote incitatif ainsi que sa mise en œuvre;
 - e) Des programmes d'échange d'informations et de soutien pour concevoir et produire du matériel d'information et organiser des ateliers pour les professionnels des médias;
 - f) Poursuite de la surveillance des progrès par l'Unité de gestion des projets pour assurer l'exécution au meilleur coût des composantes du PGEH. L'Unité sera aussi responsable de la coordination entre les intervenants pour l'élimination des HCFC.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT**OBSERVATIONS**Système de permis opérationnel

9. Conformément à la décision 63/17, le gouvernement du Cambodge a confirmé, par communication officielle reçue par le Secrétariat, la mise en place d'un système exécutoire de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que ce système est en mesure d'assurer la conformité du pays au calendrier d'élimination des HCFC.

Consommation de HCFC

10. La valeur de référence des HCFC pour la conformité a été fixée à 15 tonnes PAO, à partir de la consommation réelle déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2009 et 2010, tel qu'indiqué au tableau 1. La valeur de référence établie dépasse de 1,2 tonne, la valeur de 13,8 tonnes PAO estimée au moment de l'approbation du PGEH pour le Cambodge. Le point de départ sera donc ajusté à partir de la valeur de référence fixée, sans aucune implication financière pour le Fonds multilatéral.

Tableau 1: Consommation de HCFC de 2008 à 2012, déclarée en vertu de l'article 7

HCFC	2008		2009		2010		2011		2012*	
	PAO	tonnes métriques	PAO	tonnes métriques	PAO	tonnes métriques	PAO	tonnes métriques	PAO	tonnes métriques
HCFC-22	7,9	143,27	17,1	311,17	12,8	233,24	13,7	249,29	10,1	183,96

*estimation, pas encore transmise officiellement au Secrétariat de l'ozone

Examen du rapport périodique de 2011-2012

11. Le Secrétariat a pris note de la bonne progression de la mise en œuvre de la première tranche et de la réalisation d'un certain nombre d'activités durant cette période, notamment pour la composante du PNUE. Il a demandé au PNUE des précisions sur le système de quotas, comment il avait été établi et quelles étaient les amendes prévues. Le Secrétariat a demandé aussi des informations supplémentaires sur certaines des réalisations mentionnées, notamment la confirmation du nombre et du type d'équipements achetés pour le projet, l'identification des écoles partenaires de formation/formation professionnelle pour la formation dans le secteur de l'entretien en réfrigération et ses modalités ainsi que sur les progrès du système officiel de certification des techniciens.

12. Le PNUE a précisé que le système de quotas repose sur les limites de la consommation de HCFC autorisée par le Protocole de Montréal; et qu'il était conforme à l'Accord entre le Cambodge et le Comité exécutif au moment de l'approbation du PGEH. Par exemple, le quota fixé pour 2013 est de 13,8 tonnes PAO puisqu'il s'agissait du point de départ convenu. Le PNUE a précisé aussi que ce quota est réparti entre les importateurs qui détiennent un permis et qu'il respecte l'approche exigée par le système de permis du pays pour les SAO.

13. Le PNUE a répondu aux autres questions soulevées et a fourni des précisions sur les équipements distribués. Il a expliqué que les activités de formation restantes seront mises en œuvre dès que possible et qu'il a identifié trois écoles professionnelles dont deux ont déjà reçu une série d'équipements de formation. Ces institutions sont les partenaires du pays dans la mise en œuvre des cours de formation pour les techniciens d'entretien en réfrigération.

14. Le Secrétariat a aussi attiré l'attention du PNUE sur la composante d'investissements mise en œuvre par le PNUD. Il a demandé pourquoi il y avait du retard dans la fourniture des équipements et comment ce retard affecterait l'achèvement des activités prévues dans la première tranche. D'autres détails ont été requis sur les progrès du programme incitatif de conversion, notamment la fourniture prévue des trousseaux de conversion aux intervenants puisque le rapport périodique en faisait très peu mention.

15. Le PNUD a expliqué, par l'intermédiaire du PNUE, que les spécifications techniques des équipements ont été finalisées en consultation avec le gouvernement du Cambodge en juin 2012 après la signature de l'accord officiel avec le gouvernement sur la mise en œuvre du projet. Les équipements sont arrivés au Cambodge et seront remis à l'Unité nationale de l'ozone en mai 2013. La formation qui suivra la livraison des équipements se déroulera au cours des deux derniers trimestres de 2013.

16. D'autre part, il est proposé d'amorcer le système incitatif de reconversion d'ici le troisième trimestre de 2013. Compte tenu du type de consommation des HCFC dans le pays, cette activité se concentrera surtout sur les applications de climatisation et de réfrigération commerciale. Les détails du processus complet de la mise en œuvre du programme incitatif de reconversion sont en cours de

finalisation, en consultation avec l'UNO et les intervenants nationaux, et les options disponibles pour le programme de reconversion sont entrain d'être identifiées.

17. Le Secrétariat a pris note des informations sur l'augmentation des importations d'équipements de climatisation à base de R-410A au Cambodge et demandé des données supplémentaires sur les importations en 2011 et 2012 ainsi qu'une comparaison de ces données avec les importations à base de HCFC-22. Le PNUE a précisé que l'importation d'équipements à base de HCFC requiert un permis du ministère de l'Environnement, tandis que ce n'est pas le cas pour l'importation d'équipements à base de R-410A. En 2011 et 2012, les importations d'équipements à base de R-410A représentaient un total de 1 246 unités par rapport à 34 031 unités d'équipements à base de HCFC importés durant la même période.

18. Quant au rapport financier et à la manière dont les fonds ont été transférés au pays, afin d'appuyer le pourcentage de décaissement déclaré dans le rapport périodique, les deux agences ont indiqué que ces transferts ont été réalisés par le biais d'ententes signées avec le pays qui est le bénéficiaire final.

Plan de travail pour 2013-2016

19. Après examen du plan de travail soumis conjointement par le PNUE et le PNUD, le Secrétariat a demandé au PNUE de fournir des cibles quantitatives pour les activités proposées (par ex. nombre de formations qui seront données, nombre de personnes formées, etc.). Il a aussi demandé au PNUE de s'assurer que les activités de la tranche précédente ainsi que le solde restant soient pleinement reflétés dans le plan de travail courant puisqu'elles seront mises en œuvre en même temps. Le plan de travail a été révisé par la suite, puis remis au Secrétariat

Révision de l'Accord sur le PGEH

20. Le PGEH pour le Cambodge a été approuvé avant l'établissement de la valeur de référence des HCFC pour la conformité. Par conséquent, lorsqu'il a approuvé le PGEH le Comité exécutif a demandé au Secrétariat, *entre autres*, de mettre à jour l'Appendice 2-A ("Les objectifs et le financement") de l'Accord avec les chiffres de la consommation maximale autorisée et d'aviser le Comité des niveaux qui en résultent (décision 61/40e)). A partir des données déclarées par le gouvernement du Cambodge en vertu de l'article 7 et de son calendrier d'élimination révisé, les paragraphes pertinents de l'Accord ont été mis à jour et un nouveau paragraphe a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace et annule l'Accord conclu à la 61^e réunion, tel qu'indiqué à l'Annexe I au présent document. L'Accord révisé complet sera annexé au rapport final de la 70^e réunion.

RECOMMANDATION

21. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :
- a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Cambodge;
 - b) Prenne note de la mise à jour, par le Secrétariat du Fonds, des Appendices 1-A et 2-A de l'Accord entre le gouvernement du Cambodge et le Comité exécutif, à partir de la valeur de référence des HCFC établie pour la conformité et de l'ajout d'un nouveau paragraphe 16 pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace et annule l'Accord conclu à la 61^e réunion, tel que contenu à l'Annexe I au présent document; et

- c) Prenne note aussi du point de départ révisé pour la réduction globale durable de la consommation de HCFC qui était de 15 tonnes PAO, montant calculé à partir de la consommation de 17,1 tonnes PAO et de 12,8 tonnes PAO déclarée respectivement pour 2009 et 2010 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

22. Le Secrétariat du Fonds recommande ainsi l'approbation globale de la seconde tranche du PGEH pour le Cambodge et les plans de mise en œuvre correspondants pour la tranche de 2013 à 2016, avec les coûts d'appui associés au niveau de financement indiqué dans le tableau suivant :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US\$)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (seconde tranche)	100 000	13 000	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (seconde tranche)	200 000	15 000	PNUD

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS A JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU
CAMBODGE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA
RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'HYDROCHLOROFLUOROCARBONES**
(les changements pertinents sont indiqués en caractères gras)

16. Cet accord mis à jour remplace l'accord conclu entre le gouvernement du Cambodge et le Comité exécutif lors de la 61^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICES

APPENDICE 1-A: LES SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ de la réduction globale de la consommation (tonnes PAO)
HCFC-22 et HCFC-123	C	I	15,0

APPENDIX 2-A: LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

		2010	2011- 2012	2013	2014	2015	2016	2017- 2018	2019	2020- 2021	2022	2023- 2024	2025	2026- 2030	2031	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du Groupe I de l'Annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	15,0	15,0	13,5	13,5	13,5	13,5	9,75	9,75	9,75	4,88	4,88	0	s.o.
1.2	Consommation totale maximum permise des substances du Groupe I de l'Annexe C (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	15,0	15,0	12,75	12,75	12,75	12,75	9,0	9,0	9,0	3,75	3,75	0,38	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale [PNUE] (\$ US)	150 000	0	100 000	0	0	150 000	0	100 000	0	200 000	0	200 000	0	50 000	950 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	19 500	0	13 000	0	0	19 500	0	13 000	0	26 000	0	26 000	0	6 500	123 500
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération [PNUD] (\$ US)	200 000	0	200 000	0	0	100 000	0	150 000	0	0	0	0	0	0	650 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$ US)	15 000	0	15 000	0	0	7 500	0	11 250	0	0	0	0	0	0	48 750
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	350 000	0	300 000	0	0	250 000	0	250 000	0	200 000	0	200 000	0	50 000	1600 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	34 500	0	28 000	0	0	27 000	0	24 250	0	26 000	0	26 000	0	6 500	172 250
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	384 500	0	328 000	0	0	277 000	0	274 250	0	226 000	0	226 000	0	56 500	1772 250
4.1.1	Élimination totale de HCFC convenue à réaliser en vertu de l'accord (tonnes PAO)															15,0
4.1.2	Élimination de HCFC à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)															0
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC (tonnes PAO)															0
